Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP Pierre, veuillez visiter :
bppierre.fr/annales-sujets-et-corriges

02.03.00./. TRAVAUX DE DEMOLITION DE MACONNERIE

02.03.01./. Démolition de corniche
Comprenant :
Démolition sans réemploi de maçonneries de toutes natures et de toutes épaisseurs, partie métalliques et toutes sujétions de désolidarisation avec les parois.
Toutes manutentions de gravois pour stockage.

LOCALISATION : corniche de l'élévation principale et de l'élévation latérale gauche constituant chêneau.

02.03.02./. Démolition de mur d'allège et d'appui
Comprenant :
Démolition sans réemploi de maçonneries de toutes natures et dans toute l'épaisseur du mur.
Toutes manutentions de gravois pour stockage.

LOCALISATION : Baie basse à droite, élévation principale.

02.03.03./. Démolition de maçonnerie en élévation
Démolition de maçonneries en élévation sur les façades comprenant :
Démolition de maçonneries de toutes natures, compris ossature éventuelle, et toutes sujétions de désolidarisation avec les parois.
Les maçonneries seront déposées en élévations extérieures sur une épaisseur moyenne de 20cm (voir avant-métré). Les parois internes à reprendre sont à la charge du lot 02.
Toutes manutentions de gravois pour stockage.

LOCALISATION : Toutes les maçonneries présentes sur les façades (briques, parpaings, ...) et non décrites par ailleurs.

02.04.00./. TRAVAUX DE PIERRE DE TAILLE

02.04.01./. Reprises en pierre neuve

02.04.02./. Fourniture de pierre neuve en bloc
Dispositions générales :
La fourniture comprenant :
- L'achat de la pierre en bloc issue de carrière.
- Toutes les manutentions et transports jusqu'au lieu de stockage sur le chantier y compris les précautions pour éviter d'endommager les pierres.
- Les plans d'exécution de calepinage à soumettre à l'Architecte avant début des travaux.
- Les débits spéciaux compris toutes les tailles des lits et des joints ainsi que tous sciages perdus pour respecter le calepinage et l'appareil de l'édifice dans sa forme et ses particularités.
- La façon de stries sur lits et joints pour adhérence du mortier de pose.
- La façon de ciselure sur le parement intérieur des joints et des lits.
- L'enlèvement aux décharges des déchets et gravois résultant des débits et tailles.
Dispositions particulières :
Pierre de Migné-les-Lourdines
Origine d'extraction : MIGNE LES LOURDINES (Vienne)
Classe de taille : SAA n°8
AFNOR 5
Densité apparente : de 1870 à 2099 kg/m3

Résistance à l'écrasement : de 87 à 298 kg/cm2

LOCALISATION : Pour remplacement au strict minimum d'éléments en mauvais état en élévation principale et pour restitution des façades projetées (se reporter à l'avant-métré).
Pierres unies et pierres moulurées.

02.04.03./. Taille de pierre neuve provenant du débit des blocs
Taille comprenant :
- La taille manuelle des parements, des moulures et des façons diverses.
- L'enlèvement aux décharges des déchets et gravois résultant des tailles.
- La taille sera faite au sol avec légères retouches sur place pour raccords avec parties adjacentes conservées.
L'emploi du chemin de fer, des outils à percussion électro-pneumatique et du disque à poncer sont prohibés.
Les outils tranchants sont recommandés.
Les parements finis seront de même nature que les parements existants sur parties conservées et à soumettre à l'approbation de l'Architecte en Chef, aucune trace des plans de sciage ne sera tolérée.
Patine comprenant pour harmoniser les parties neuves avec les parties anciennes :
Essais de convenance à soumettre à l'agrément de l'Architecte et après accord, exécution en une ou plusieurs interventions, suivant le résultat à obtenir pour tout moyen propre à l'entreprise.

LOCALISATION :Pour toutes les reprises en pierres neuves décrites ci-avant. Tailles unies ou moulurées sur pierre (taille analogue aux parements existants). Les tailles seront mesurées suivant le mode de métré établi par le Ministère de la Culture.

02.04.04./. Pose de pierre neuve en bloc
Pose comprenant :
- Toutes manutentions des pierres depuis le lieu de stockage provisoire sur le chantier jusqu'au lieu d'emploi.
- Toutes les précautions pour éviter lors des manutentions et de la pose, d'endommager les pierres et notamment les pierres moulurées.
- L'humidification des lits et joints avant pose.
- Pour les pierres posées par incrustement, les tailles nécessaires au parfait ajustement de la partie enlevée avec celles incrustées, ainsi que les garnissages nécessaires.
- Le mortier de pose.
- La pose de pierres en mortier de chaux.
- Le jointoiement avec humidification avant mise en place du mortier.

LOCALISATION : Pour les pierres fournies ci-avant (unies ou moulurées).
En reprises sans incrustement, en incrustement de morceaux contigus et isolés.

02.04.05./. Dépose préalable de pierre

02.04.06./. Dépose de pierre en démolition
Dépose de pierre sans réemploi, la pierre allant directement aux gravois.
Toutes précautions au droit des éléments conservés, dégarnissages des joints.
Coupes, descellements, dépose et enlèvement d'éventuels éléments métalliques (goujons, agrafes).
Toutes manutentions des gravois pour stockage en attente d'enlèvement aux décharges.

LOCALISATION : En toutes conditions, pour permettre les reprises en pierres neuves. A l'exception du soubassement en grès de l'élévation principale. Elévation latérale gauche, corniche.

02.04.07./. Dépose de pierre par refouillement
Dépose de pierre de taille sans réemploi par refouillement entre 3 ou 4 côtés conservés.
Pour remplacement d'assises contiguës ou isolées, le travail se faisant assise par assise et par tranche verticale.
Toutes précautions au droit des éléments conservés, dégarnissages des joints.
Coupes, descellements, dépose et enlèvement d'éventuels éléments métalliques (goujons, agrafes).
Toutes manutentions des gravois pour stockage en attente d'enlèvement aux décharges.

LOCALISATION : En toutes conditions, pour permettre les reprises en pierres neuves et la restitution des façades. Sur l'ensemble des élévations, partout où nécessaire. A l'exception du soubassement en grès de l'élévation principale.

02.04.08./. Reprises en pierres vieilles

02.04.09./. Dépose de pierre pour réemploi
Dépose de pierre de taille avec soins.
Toutes précautions au droit d'éléments conservés en place, dégarnissage des joints.
Coupes, descellements, dépose et enlèvement d'éventuels éléments métalliques (goujons, agrafes).
Toutes manutentions, calepinage, rangement selon indications de l'Architecte en Chef.

LOCALISATION : Au préalable, au droit et en complément des reprises en pierres neuves.
En toutes conditions : pierres s'attaquant par le dessus et pierres ne s'attaquant pas par le dessus.
Pour pierres unies, moulurées.

02.04.10./. Repose de pierre vieille
Repose de pierre vieille conservée compris toutes manutentions nécessaires, fichage au mortier de chaux, et jointoiement en mortier de chaux grasse sur parties unies et moulurées.
La retaille éventuelle de lit et/ou de joints exécutés avant la repose des pierres sera incluse dans les prix unitaires de repose.

LOCALISATION : Pour repose des pierres déposées ci-avant.

02.04.11./. Parements conservés

02.04.12./. Nettoyage et débadigeonnage
Ce nettoyage sera effectué en premier lieu avant les reprises en pierre.
Le lavage sera exécuté exclusivement par nébulisation d'eau douce claire, sous faible pression, l'eau qui sera répartie par des rampes, devra couler pour enlever toutes les salissures.
Brossage complémentaire avec grands soins à la brosse douce de nylon, pour enlèvement de toutes les traces de salissures.
Toutes sujétions pour éloignement des eaux des pieds du monument et évacuation des eaux de lavage.
Les prix comprendront en outre :
- Le matériel et la main d'œuvre nécessaire.
- Tout rejointoiement préalable si nécessaire.
- Toutes sujétions pour le décapage des badigeons, pour mise à nu du parement en pierre, par lavage répété avec addition si nécessaire de produits agréés L.R.M.H. compris tous rinçages. On recherchera aussi tous les moyens permettant le nettoyage, tout en préservant l'épiderme de la pierre, et en particulier les traces de la taille d'origine.

LOT 1&2 RESTAURATION

Il appartient à l'entreprise de soumettre à l'Architecte les produits et techniques qu'elle se propose d'utiliser avant tout début d'exécution et d'effectuer les essais de convenance que l'Architecte juge nécessaire.
Après restauration et avant badigeonnage, il pourra être nécessaire de parfaire localement le nettoyage ; cette sujétion doit être incluse dans le prix de lavage.

LOCALISATION : Pour les pierres conservées en façade principale.

02.04.13./. Rejointoiement sur pierres vieilles en place
Prestation réalisée avec le plus grand soin quant au dégarnissage, à la nature du mortier, son dosage, sa teinte et sa granulométrie et comprenant :
- L'examen, préalablement à la remise de son offre, des joints à dégarnir et de l'état des maçonneries.
- Le dégarnissage des joints jusqu'à 0.05 profondeur, pour recherche du mortier d'origine non altéré avec tous moyens appropriés pour préserver et retrouver l'arête des pierres.
- Le regarnissage avec humidification préalable.
- Des essais de convenance seront demandés par Mr l'Architecte.
- Manutention et enlèvement des gravois aux décharges publiques.

LOCALISATION : Joints unis ou moulurés au mortier de chaux grasse avec mélange de sables après essais in situ. En recherche en élévation principale, joint unis.

02.04.14./. Bouchons en pierre neuve
Bouchons en pierre neuve comprenant :
- Refouillement préalable avec précautions.
- Fourniture, tailles de parements, pose et patine de bouchons en pierre neuve.
- La pierre neuve sera identique à celle décrite ci-avant aux articles concernant la fourniture de pierre en Migné-les-Lourdines.
- Manutentions et enlèvement des gravois aux décharges publiques.
Patine d'harmonisation.
Bouchons unis et moulurés : jusqu'à 0,20 équ et 0,20 prof.

LOCALISATION : Sur les parements conservés. En recherche en élévation principale, bouchons unis.

02.04.15./. Ragréage au mortier
Ragréage au mortier pour restauration d'éléments en pierre de taille, réalisé conformément au chapitre II du Fascicule Technique « Ouvrages en pierre » comprenant :
- Le recoupement de la pierre pour l'exécution du ragréage y compris toutes précautions pour ne pas endommager les pierres contiguës.
- L'exécution du ragréage proprement dit en mortier de ciment pierre ou chaux grasse jusqu'à 0.05 épaisseur.
- Les façons diverses sur ragréage, arêtes, cueillies, etc..
- Les joints de fractionnement d'appareillage.
- Traitement de surface par patine d'harmonie.
- Les essais de convenance demandés par l'Architecte.
- Pour les raccords le nécessitant, les prix comprendront en outre :
- Les armatures métalliques des ragréages clous et fil de cuivre ou laiton.
- Armatures comprenant lardis de clous en laiton disposés dans les 2 sens, et ligatures en fil de laiton, reprises sur chaque clou et entrecroisées.
Les armatures doivent respecter les joints de fractionnement.

00.01.12. / Portails provisoires:
Au droit des accès du chantier, il sera réalisé des portails provisoires métalliques pour une durée de 6 mois.
Ces travaux sont à la charge du lot n°3 GROS OEUVRE.

00.01.13. / Echafaudage :
Il sera fourni et installé par le lot n°3 un échafaudage bâché sur toutes les façades durant toute la période couvrant l'exécution du lot 1 et 2 au lot 9 et 10 menuiseries extérieures

NOTE LIMINAIRE

CONCERNANT L'APPLICATION DES PRIX de D.P.G.F. DES LOTS 2, 4, 6, 8, 10

PRESTATIONS A PREVOIR

Les prestations à prévoir sont celles figurant au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

Les prix tiennent compte de toutes les sujétions particulières de cette opération.

Il comprennent les frais découlant :

* des prescriptions mises à la charge de l'entreprise par le C.C.A.P.
* des prescriptions énumérées dans chaque article du C.C.T.P. et du D.E.
* des difficultés résultant du lieu géographique du chantier, d'accès au chantier et de la location des travaux sur l'édifice.
* des protections légères nécessaires à la réalisation d'un ouvrage du présent lot nécessitant ou non un remaniage journalier.
* des moyens individuels destinés à assurer la sécurité des travailleurs.
* des sujétions liées à l'exploitation de l'édifice.
* des sujétions particulières d'exécution des ouvrages.

Toutes les installations doivent être établies conformément aux règlements nationaux et locaux et aux dispositions prescrites par l'Inspection du Travail, de manière à prévenir tout accident vis-à-vis des ouvriers, des tiers et des existants.

Tous les nettoyages, enlèvements des déchets, remises en état, etc... sont compris dans les différents articles de bordereau et ne sont pas à reprendre.

Chaque prix de bordereau représente une valeur complète d'ouvrage.

Cadre de DPGF :

Conformément aux indications des documents contractuels, il est précisé que le contenu du présent cadre de DPGF, n'est pas, et ne constitue pas une pièce contractuelle.

Il appartient à l'Entrepreneur de le compléter si nécessaire, en fonction des prévisions du CCTP, des plans de projet du Maître d'œuvre et des constatations qu'il aura faites lors de la visite sur place.

L'Entrepreneur ne pourra se prévaloir d'erreurs, d'omissions, d'imperfections ou d'imprécisions pour réclamer un supplément de prix pour des prestations qui ne figureraient pas dans le cadre de DPGF.

CLAUSE DE NULLITE

Le non respect des stipulations ci-après entraînerait la nullité de l'offre :
- Si la page de garde et la présente « NOTE LIMINAIRE » ne sont pas produites par l'entreprise à l'appui de son offre.
- Si aucun prix ne figure en regard d'un article.
- Si l'entreprise groupait certains prix sous un prix unique.
- Si l'entreprise n'indique pas clairement les quantités envisagées pour chacun des articles.

MODE DE METRE DES TRAVAUX

Le mode de métrer les travaux est celui figurant dans le « Guide de la Maîtrise d'Ouvrage et de la Maîtrise d'œuvre » rédigé par le Ministère de la Culture et de la Communication - Direction du Patrimoine approuvé en date du 2 mais 1988.

Pour les ouvrages qui ne sont pas traités dans ce guide, on retiendra les quantités réelles en œuvre sans aucune plus-value d'aucune sorte, en fonction de l'unité indiquée (m3, m², ml, U, kg) : les m² et ml se mesurent hors-œuvre sur l'ouvrage complet terminé.

Par dérogation aux documents types les ouvrages suivants seront métrés ainsi qu'il suit :

Trous dans la pierre

Par dérogation à l'article 6.74 du mode de métré les trous visés à cet article seront métrés à raison de 0,005 d'évaluation TPU au lieu de 0,05.

Abattages, Recoupements, Evidemment dans la pierre

Les abattages, recoupements et évidements dans la pierre de taille seront assimilés aux refouillements et réglés en tenant compte des correctifs suivants :

* Abattages	0,66
* Recoupements	0,66
* Evidements entre 2 côtés	0,83
* Evidements entre 3 côtés	1,00

Charpente assemblée à entailles simples

Seront considérés assemblés à entailles simples tous les bois de charpente tels que chevrons, sablières, pannes, etc.. lorsqu'ils ne seront effectivement pas assemblés.

Charpente assemblée à entailles doubles

Seront considérées assemblées à entailles doubles toutes pièces de charpente assemblées à double entaille ou à tenons et mortaises à l'exception des chevrons et pannes lorsque ces éléments ne sont effectivement pas assemblés.

Partie A : N° 45 au N° 53
Parite B : N° 39 au N° 41
MH : Monument Historique

PLANNING
CHANTIER " CHAIS D'ARTOIS"

27/07/00

Démarrage le 29 / 11 / 99		DUREE EN MOIS												PROLONGATION DE DELAIS			
LOT / CORPS D'ETAT		dec.	janv.	fev.	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	oct.	nov.	dec.	jan.	fev.	mars
Lot 01 / Refection des façades	Partie A																
	Partie B																
Lot 02 / Restauration du N° 43																	
Lot 03 / Gros Oeuvres Ferronneries	Partie A																
	Partie B																
Lot 04 / Gros Oeuvres du N° 43																	
Lot 05 / Charpente	Partie A																
	Partie B																
Lot 06 / Charpente du N° 43																	
Lot 07 / Couverture	Partie A																
	Partie B																
Lot 08 / Couverture du N° 43																	
Lot 09 / Menuiseries int & ext	Partie A																
	Partie B																
Lot 10 / Menuiseries du N° 43 et du porche																	
Lot 11 / Platrerie - Isolation	Partie A																
	Partie B + MH																
Lot 12 / Plomberie - Sanitaire	Partie A																
Chauffage - Rafraichissement	Partie B + MH																
Lot 13 / Electricité	Partie A																
	Partie B + MH																
Lot 14 / Courants faibles	Partie A																
	Partie B + MH																
Lot 15 / Revetement de sol	Partie A																
	Partie B + MH																
Lot 16 / Ascenseur	Partie A																
	Partie B + MH																
Lot 17 / Peinture	Partie A																
	Partie B + MH																
Lot 18 / V.R.D.																	

E.S.N
S.A.S. au Capital de 79274 Euros
Rue Marcel Doret
B.P. 659 - 62228 CALAIS CEDEX
Tél. 03 21 96 43 92 - Fax 03 21 97 34 28
SIRET 0224 A18 383 00018

C.G.A.
Agence Nord
108, rue Turgot
59000 LILLE
☎ 03.20.08.02.80 - 03 20
Siret 383 080 [illegible]

EURL PASCAL NOE
ELECTRICITE GENERALE
Tél. 03 [illegible]
Fax 03 21 [illegible]
SIRET 418 [illegible]

SARL J.J. CLOUET
146 RUE DES FAGNES
62440 HARNES
SIREN : 394 309 694

LES PLATRIERS REUNIS
CLOISONS - PLAFONDS - ISOLATION
1, Rue [illegible]
421 570 490 RM 62
Tél. : 03.21.22.00.58 - Fax : 03.21.59.89.41

VERET
Entreprise VERET
PEINTURE
IMPERMEABILISATION
REVETEMENTS SOLS
46, rue [illegible] - B.P. N° 5
62217 [illegible]
Tél. 03 21 80 70 00 - Fax 03 21 [illegible]
N° SIRET 571 920 644 00010 - Code APE 454 J

ARDECO S.A.
Z.I RUE COPERNIC
62970 COURCELLES LES LENS
21 77 80 10 - FAX 21 40 68 60

PLANNIN-modif.XLS

SUJET NATIONAL	BP METIERS DE LA PIERRE	Session 2003
Durée : 4 h 30 – Coefficient : 4	Epreuve E1 écrite Etude, Préparation et suivi d'un ouvrage	Feuille : DT 11 / 17

N° CCTP	N°	Désignation des ouvrages	Métré	U	Quantités	Prix U.	Montants
01.17.00		TRAVAUX DE DEMOLITION DE MACONNERIE					
01.17.01	1	Démolition de corniche		m3	2,106	304.90	642.12
		Elévation principale	8,50ml*0,45ht*0,30prof		1,148		
		Elévation latérale gauche	7,10ml*0,45ht*0,30prof		0,959		
01.17.02	2	Démolition de mur d'allège et d'appui en façade principale	1,70m2*0,30ep	m3	0,51	304.90	155.50
01.17.03	3	Démolition de maçonnerie en élévation		* m3	19,596	396.37	7767.26
		Elévation principale	4,42m2*0,25ep+1,51m2*0,22ep		1,437		
		Elévation latérale gauche	Partie gauche: 0,63m2*0,20ep Partie droite: (25,00m2-4*1,47m2)*0,35ep		6,818		
		Elévation arrière du N°43	(0,87m2+6,15m2+3,03m2+0,40m2+4,23m2+0,54m2+0,86m2+17,00m2+1,50m2+1,11m2+2,00*1,13(porte cave enterrée))*0,20ep Mur à l'angle: 4,58m2*0,15ep		8,277		
		Elévation en retour du N°43	5,19m2*0,40ep+4,94m2*0,20ep		3,064		
01.18.00		TRAVAUX DE PIERRE DE TAILLE					
01.18.01		Reprises en pierre neuve:					
01.18.02		Fourniture de pierre neuve de Migné-les-Lourdines					
	4	Parties unies		* m3	51,873	762.25	39540.19
		Elévation principale					
		Parements,					
		Porche	(1,10m2+15,30m2-2,75m2-2,25m2+3,45m2)*0,20ep		2,97		
		- N°43	(1,45m2+1,70m2+1,40m2)*0,20ep+2,00m2*0,20ep Mur d'allège: 0,35m2*0,20ep		1,38		
		Bandeaux	Intermédiaire: 1,50m2*0,22ep (porche et N°43)		0,33		
		Baies,					

Les prix indiqués sont en €

CONSEIL GENERAL - ARRAS-
OPERATION : ANCIEN REFUGE DE L'ABBAYE D'ETRUN A ARRAS
Lot 02 : REFECTION ET RECONSTRUCTION DES FACADES
DATE : FEVRIER 2000

N° CCTP	N°	Désignation des ouvrages	Métré	U	Quantités	Prix U.	Montants
		- Encadrements, porche	Baies hautes, arcs:2*0,35m2*0,26ep autres: 2*0,77m2*0,26ep Porche, arc: 1,80m2*0,22ep autres: 0,50m2*0,22ep+1,00m2*0,22ep Porte: 0,80m2*0,22ep+0,52m2*0,22ep		1,599		
		Appuis	Porche: 2*0,15m2*0,26ep N°43: 3*0,12m2*0,26ep Baie remaniée du N°43: 2*0,07m2*0,26ep		0,208		
		Clés	Porche: 2*0,06m2*0,26ep		0,031		
		Elévation arrière porche					
		Parements	(19,20m2+0,90m2-2*2,25m2)*0,20ep+3,95m2*0,35ep		4,503		
		Encadrements baies	Baies hautes, arcs:2*0,35m2*0,26ep autres: 2*0,77m2*0,26ep		0,582		
		Appuis baies	Baies hautes: 2*0,15m2*0,26ep		0,078		
		Clés	2*0,06m2*0,26ep		0,031		
		Arc dessus porche	2,00m2*0,20ep		0,4		
		Passages piéton et porche					
		Parements	Mur droit: 1,40m2*3,70ht Mur gauche: 1,75m2*3,70ht		11,655		
		Ebrasements	Porche, piédroits: 0,10m2*2,70ht+0,05m2*2,70ht arc: 1,60m2*0,50ep Passage piéton, piédroit: 0,07m2*2,70ht		1,394		
		Elévation latérale gauche					

SOMMAIRE DU P.G.C.S.P.S.

PREAMBULE 1

I RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF INTERESSANT LE CHANTIER 3
- I.1 PRESENTATION de L'OPERATION 3
- I.2 COORDONNEES des INTERVENANTS 3
- I.3 ORGANISMES ADMINISTRATIFS de PREVENTION 4
- I.4 COORDONNEES des SERVICES PUBLICS POUVANT INTERESSER la SECURITE la PROTECTION des TRAVAILLEURS 4
- I.5 PREVISION du NOMBRE d'ENTREPRISES 5

II MESURE d'ORGANISATION GENERALE du CHANTIER 6
- II. I DESCRIPTION de l'ENVIRONNEMENT 6
- II. 2 ACCEUIL des ENTREPRISES 6
- II. 3 DECLARATION de TRAVAUX 6
- II. 4 PHASAGE des TRAVAUX 6
- II. 5 PLAN d'INSTALLATION de CHANTIER 7
- II. 6 CONTRAINTE CONCERNANT l'INSTALLATION de CHANTIER 7
- II. 7 CANTONNEMENT de CHANTIER 7
- II. 8 ACCES au CHANTIER 8
- II. 9 CONTRAINTE CONCERNANT l'ACCES au CHANTIER 8
- II.10 NETTOYAGE de CHANTIER 9
- II.11 ELECTRICITE de CHANTIER 9
- II.12 SIGNALISATION 9

III MESURES DE COORDINATION PRISES PAR LE COORDONNATEUR 11
- III. 1 VOIES et DEPLACEMENT ou CIRCULATION HORIZONTALE 11
- III. 2 ENGINS de MANUTENTION et de TERRASSEMENT 12
- III. 3 MESURES PROPRES de MANUTENTION 13
- III. 4 MESURES PROPRES aux TRAVAUX de TERRASSEMENT 13
- III. 5 ELIMINATION des DECHETS 14
- III. 6 DELIMITATION des ZONES de STOCKAGE 14
- III. 7 PROTECTION des SALARIES/PROTECTION INDIVIDUELLE 14
- III. 8 PROTECTIONS COLLECTIVES 15
- III. 9 MESURES PRISES en MATIERE D'INTERACTION sur le SITE 15
- III.10 MESURES PROPRES aux TRAVAUX de GROS OEUVRE /V.R.D. 15
- III.11 MESURES PROPRES aux TRAVAUX de CHARPENTE / COUVERTURE 15
- III.12 MESURES PRISES pour les TRAVAUX en HAUTEUR 16
- III.13 MESURES PRISES pour les UTILISATEURS D'ECHAFAUDAGES 16
- III.14 MESURES PROPRES aux INTERVENTIONS sur les INSTALLATIONS ELECTRIQUES 16
- III.15 MESURE PROTECTION INCENDIE 17

IV SUJETION RELATIVE A L'ENVIRONNEMENT DU CHANTIER 18

V MESURES GENERALES POUR ASSURER LE MAINTIEN DU CHANTIER EN BON ORDRE 18
- V.1 VOIES 18
- V.2 SANITAIRES-CANTONNEMENT 18

VI RENSEIGNEMENTS PRATIQUES D'ORGANISATIONS DES SECOURS 18
- VI.1 MESURES pour l'EVACUATION RAPIDE de tout BLESSE 18
- VI.2 PETIT MATERIEL 19
- VI.3 SECOURISTE 19
- VI.4 CONDUITE à TENIR en CAS d'ACCIDENT 19

VII MODALITES DE COOPERATION ENTRE LES ENTREPRENEURS, EMPLOYEURS 20
- VII.1 PHASE de PREPARATION de CHANTIER 20
- VII.2 UTILISATION du PERSONNEL INTERIMAIRE 20
- VII.3 SOUS-TRAITANCE

VIII ANNEXES 21
- VIII.1 CANNEVAS du P.P.S.P.S. 21

PLAN GENERAL DE COORDINATION

EN MATIERE DE SECURITE ET DE PROTECTION DE LA SANTE

SUJET NATIONAL	BP METIERS DE LA PIERRE Epreuve E1 écrite Etude, Préparation et suivi d'un ouvrage	Session 2003 Feuille : DT 13 / 17
Durée : 4 h 30 – Coefficient : 4		

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV© avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV©, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV© se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.